

Nombre de Membres : L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept avril, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAMIAUX Fabrice, Maire.

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

Date de Convocation
14 avril 2026

Présents Mesdames BEAUDET Thérèse, BLOMME Virginie, CASTELLE Brigitte, DEGOUY Lynda, DUVAL Aline, LAMOTE Natacha, WALRICK Camille,
Messieurs LAMIAUX Fabrice, LEBRUN Alain, LEROY Stéphane, PIERMATTI Sébastien, REMÉRAND Régis, VERMEERSCH Francis.

Excusé Monsieur DUMAREY Guillaume (procuration à Monsieur REMÉRAND Régis).

Absent Monsieur VERHILLE Thomas.

Secrétaire Madame CASTELLE Brigitte est élue secrétaire.

Délibération N° 23/2026

Objet de la délibération :

Attribution d'une subvention de fonctionnement au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Holque pour l'année 2026

Monsieur le Maire rappelle que le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) intervient dans le domaine de l'action sociale, réservée aux habitants de la commune.

Les ressources du CCAS lui sont propres et son budget est autonome par rapport au budget municipal.

Il faut savoir que les charges du CCAS (demandes d'aide, organisation du repas des aînés, distribution de colis de Noël aux aînés, etc...) sont nettement supérieures aux recettes qui se limitent seulement aux loyers de jardins (environ 350 €/an) et à une subvention de fonctionnement versée par la commune.

Monsieur le Maire propose alors au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de fonctionnement au CCAS ; sollicite l'avis du Conseil sur le sujet.

Après délibération, conformément au vote du budget primitif 2026, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote et décide d'accorder une subvention de fonctionnement au CCAS, au titre de l'année 2026, d'un montant de **8 000 €**.

Ainsi fait et délibéré en séance date que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Fabrice LAMIAUX



La secrétaire de séance,
Brigitte CASTELLE



Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture de Dunkerque le 30 avril 2026 et publication du 30 avril 2026

